



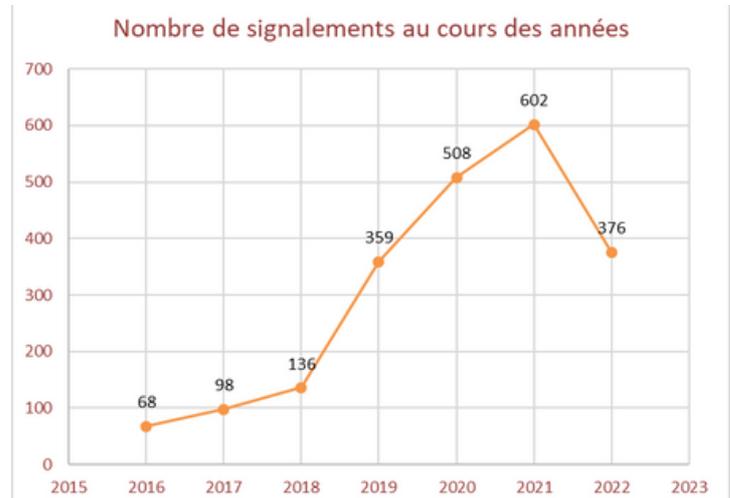
ORDONNANCES SUSPECTES - NOUVELLE AQUITAINE 2022 -



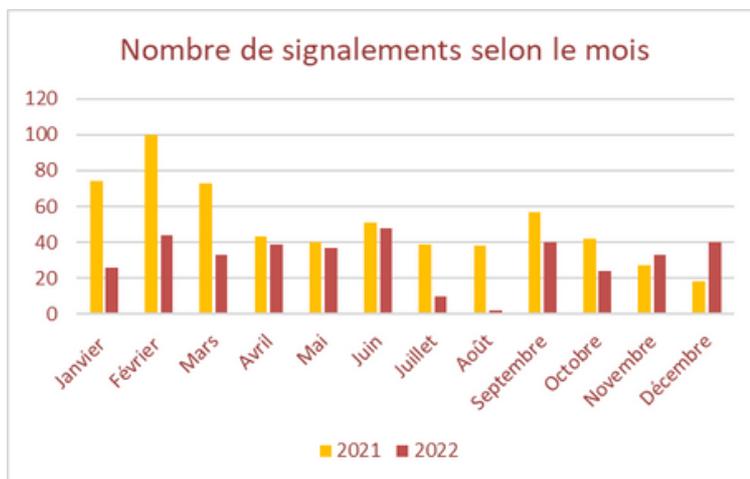
► Nombre de signalements reçus par année

Un total de **376 signalements** d'ordonnances suspectes (vols et falsifications) a été reçu à l'ARS Nouvelle Aquitaine en 2022.

Ce nombre a **diminué de 38 % en 2022** (cf partie sur les molécules les plus détournées p3) alors que les signalements étaient en augmentation depuis 3 ans.



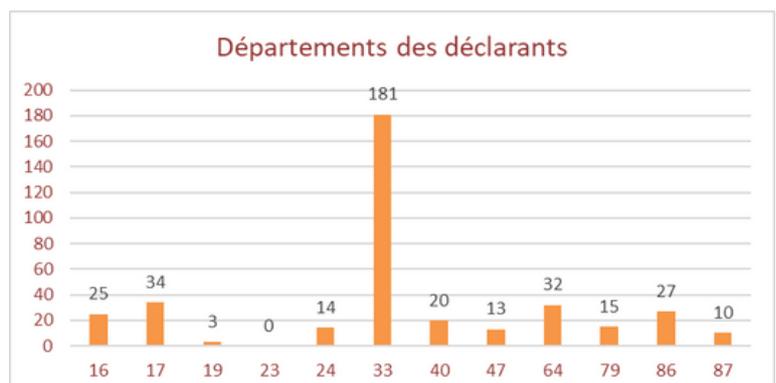
► Nombre de signalements reçus par mois et année de signalement



L'analyse du nombre de signalements reçus par mois montre qu'ils se sont **globalement maintenus** sur l'année **excepté** sur les **2 mois d'été** (juillet et août) où il y a eu une baisse de ceux-ci.

► Nombre de signalements reçus par département

Près de la **moitié des signalements** (48%) provenait de la **Gironde** (33) suivie de la Charente-Maritime (17) et des Pyrénées Atlantique (64) qui comptabilisent environ 9% des signalements chacun.

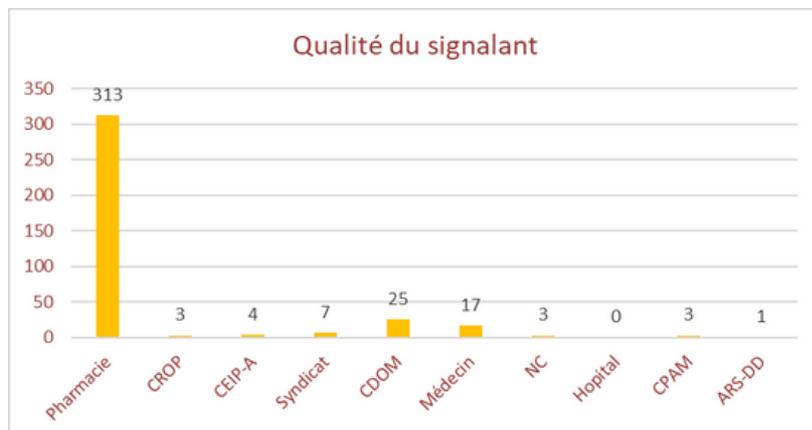




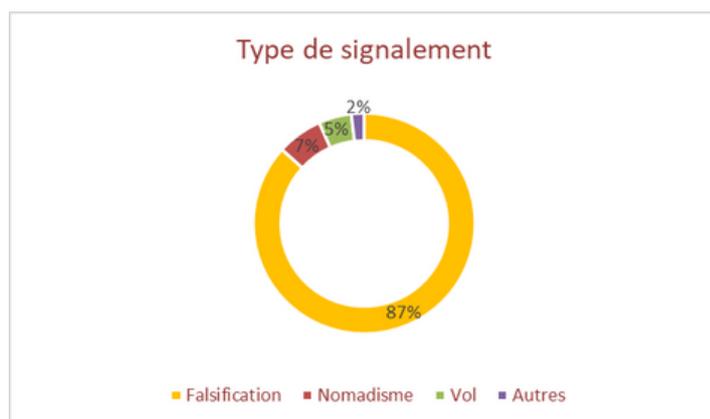
► Nombre de signalements reçus par catégorie de signalant

Les **pharmacies d'officine** restent les **principaux déclarants** à l'ARS (83%), suivies par les CDOM et médecins qui ensemble comptent 13% des signalements.

Les autres signalants (Syndicat, CROP, CEIP-A et CPAM) représentent les 4% des signalements restant.



► Type de signalement



Les signalements concernaient **majoritairement les falsifications** (87%), suivies par le nomadisme (7%) et le vol, tout type confondu (tampons, ordonnances...) (5%). Les autres types de signalements, complaisance (1%) et perte (1%), restaient marginaux.

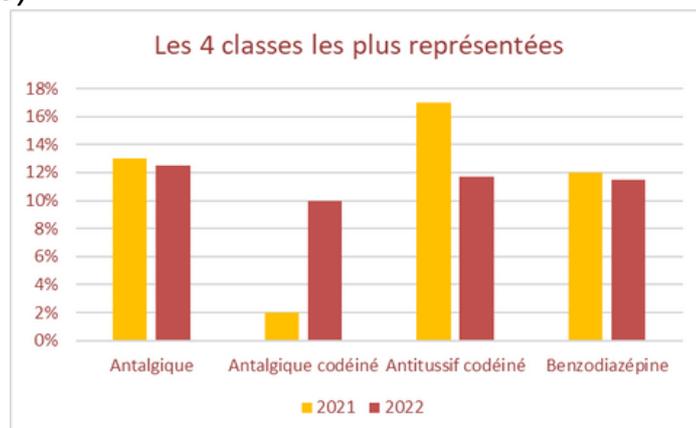
► Les 4 classes les plus représentées de 2022

Les ordonnances suspectes comptabilisaient 55 classes de molécules en 2022 contre 54 en 2021.

Cela s'explique par **l'ajout de la classe des analogues de GLP-1** qui représente 1% des signalements de 2022. Les signalements de cette classe ont commencé fin 2022 et ont explosé début 2023 (*cf bilan 1er trimestre 2023*).

Les 4 classes les plus représentées en 2022 étaient :

- Les antitussifs codéinés 12%
- Les antalgiques 12%
- Les benzodiazépines 12%
- Les antalgiques codéinés 10%



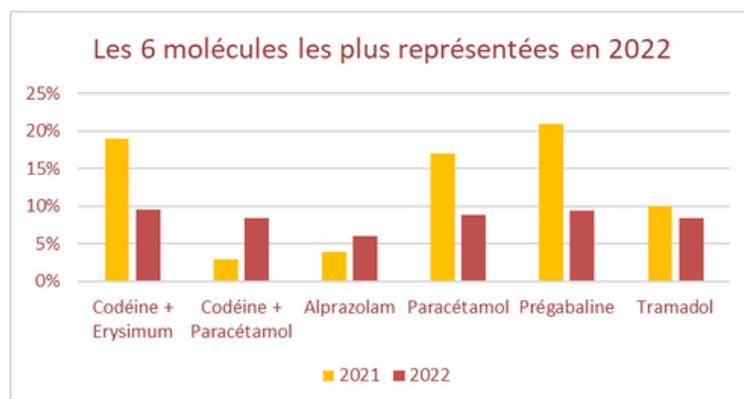


Les 6 molécules les plus représentées de 2022

Les ordonnances suspectes comptabilisaient **73 molécules différentes en 2022** contre 107 en 2021.

Les 6 molécules les plus représentées étaient :

- L'Euphon (codéine+Erysium) 10%
- La prégabaline 9%
- Le paracétamol 9%
- L'association Codéine+Paracétamol 8%
- Le tramadol 8%
- L'alprazolam 6%

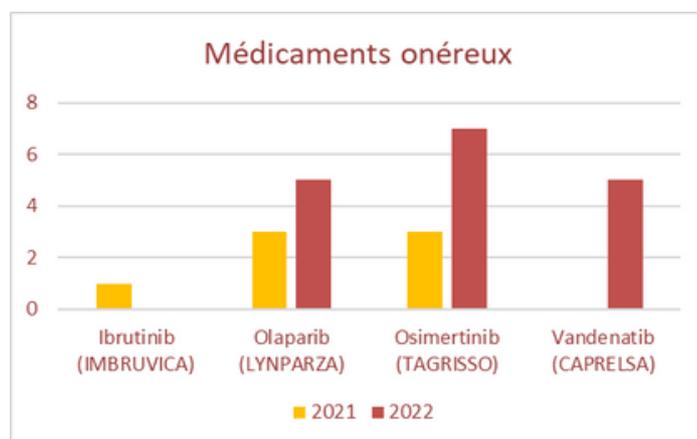


Nous notons également une baisse du nombre de signalements pour détournement de prégabaline, antitussif codéiné et paracétamol par rapport à l'année 2021.

Médicaments onéreux

En 2022 nous notons une **augmentation** des signalements d'ordonnances falsifiées contenant des produits onéreux.

Nous comptons en 2022, 17 signalements impliquant ce genre de produits contre seulement 7 en 2021, avec 4 molécules représentées.



Comment signaler une ordonnance suspecte* ?



La surveillance des
ordonnances
[suspectes]

*Hors enquêtes OSIAP (Ordonnances Suspectes Indicateur d'Abus Possible) menées par les CEIP-A 2 fois par an.

En s'adressant au **point focal de la plateforme 24h/24** :

Mail : ars33-alerte@ars.sante.fr

Tél : 0 809 400 004

Fax : 05 67 76 70 12

N'hésitez pas à étoffer un maximum votre signalement.

Envoyez votre signalement avec tous les éléments à votre disposition, dont les motifs d'identification et précisez si vous avez pu joindre le prescripteur pour confirmation.

Les CEIP-A (Centres d'évaluation et d'information sur la Pharmacodépendance et l'AddictoVigilance) sont à votre disposition pour toute demande d'information sur les substances psychoactives et leur abus, pharmacodépendance et détournement :

- CEIP-A de Bordeaux pour les départements 33, 40, 47, 64, 24 (et les DOM) : ceip.addictovigilance@u-bordeaux.fr / 05 57 57 15 61
- CEIP-A de Poitiers pour les autres départements : addictovigilance@chu-poitiers.fr / 05 49 44 38 36

A noter que l'enquête OSIAP est une enquête pharmaco épidémiologique qui a lieu deux fois par an, indépendamment du signalement au fil de l'eau des ordonnances suspectes à l'ARS.

Pour rappel, le pharmacien contribue aux vigilances et au traitement des alertes. Il a notamment une obligation de signalement des cas de pharmacodépendance graves (Article 5132-114 du Code de la santé publique).

NOUS VOUS REMERCIONS POUR VOTRE VIGILANCE !

Remerciements : nous tenons à remercier tous les pharmaciens, médecins et professionnels de santé de NA qui contribuent aux signalements et aux lancements d'alertes.



103 bis rue Belleville - CS 91704
33063 Bordeaux Cedex

www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr

Signaler, alerter

Point focal

0 809 400 004 Service gratuit + prix appel

Plateforme régionale de veille et d'urgences sanitaires

@ ars33-alerte@ars.sante.fr

05 67 76 70 12

24h/24

Nouvelle-Aquitaine

ars Santé publique France